

## - I - Analyse

### 1. Problème de mots et de vérité

La loi du mariage "pour tous" a des effets intéressants sur l'acte de nommer, sur le sens des mots, donc aussi sur le mouvement de la vérité. Le texte de loi supprime les mots mari et femme, remplacés par "époux" et les mots "père" et "mère" remplacés par parents, pour pouvoir bien nommer les deux membres d'un couple homosexuel, d'hommes ou de femmes, du point de vue de leurs liens, et au regard de leurs enfants. En apparence, cela ne pose pas de gros problème. Dans leur intimité, ils ne vont pas s'appeler "cher conjoint", l'homme pourra appeler son époux "ma petite femme", la femme appeler son épouse "mon chéri", cela fait partie de leurs fantasmes. C'est du point de vue du tiers, à commencer par l'enfant, que les choses vont se déployer ; d'autant plus que la loi met en place l'adoption. (Les enfants actuels de ces familles seront adoptés chacun par le ou la partenaire du père ou de la mère. Mais déjà, en changeant le sens du mot mariage, on pointe la présomption de filiation, avec pour parents deux homosexuels.)

Donc, à table, l'enfant ne va pas dire: "Parent, passe-moi le pain s'il te plaît", il y a des chances qu'il dise papa à l'autre homme qui voudra l'être « à part entière » de par la loi ; ou qu'il lui dise maman s'il est un peu efféminé et qu'il se pose comme mère; et des chances qu'il dise père ou papa à celle des deux femmes qui se posera comme virile ; ne faisant là qu'honorer le fantasme des parents, comme les enfants le font souvent. La loi aura posé le cadre pour cela. Mais cela, est-ce un mensonge? Non, dit la loi implicitement, puisque la vérité, c'est la loi qui la définit. Le sens du mot mariage étant changé, les deux hommes ou les deux femmes sont des époux et des parents, le reste, on n'a pas à s'en occuper, c'est la vie privée des gens. Et c'est exact. La loi se lave les mains de la réalité qu'elle introduit dans l'intimité de ces familles, sur la manière dont l'enfant appellera l'autre parent. Elle ne s'est intéressée qu'à sa manière à elle de nommer ces deux êtres. Dans la vie réelle, chacun d'eux, très sincèrement, se posera comme père (en étant femme) ou comme mère (en étant homme); sachant qu'aucune loi ne peut exiger que dans une famille on dise la vérité. D'autant que, encore une fois, c'est elle qui vient la refonder.

D'ordinaire, on essaie d'être en règle avec la loi; dans le cas présent, la loi essaie surtout d'être en règle avec elle-même ; et avec des situations vues du dehors. Elle veut être irréprochable, en nommant les êtres de la façon la plus neutre possible ; elle s'autorise à neutraliser la différence dont témoignait le mot mariage. Et ce, au nom de l'égalité. On pourrait lui objecter que l'égalité concerne l'avoir, le fait d'avoir des droits égaux, et non pas l'être: deux êtres ne sont pas égaux. Mais justement, en neutralisant la différence contenue dans le mot mariage, elle neutralise la différence entre deux hommes pris comme parents et des parents ordinaires (un homme et une femme) ; le reste, elle n'a pas à en répondre. (Cette façon de mettre des choses en place sans avoir à répondre des conséquences, porte des noms variables selon la passion qu'on y met.)

On a en tout cas deux instances rivales : l'une qui porte la vérité du mot père ou mère le long d'une transmission millénaire jusqu'à chaque homme et chaque femme qui occupe cette place dans la longue arborescence des générations qui constituent cette instance ; et l'autre qui, par un vote de députés majoritaires décide du nouveau sens qu'il faut donner à tous ces termes. On a une sorte d'épreuve de force entre une décision d'un côté, et une transmission de l'autre. Reste à savoir comment la différence neutralisée va resurgir, et comment la vérité maîtrisée va échapper à cette maîtrise et retrouver sa liberté.

En fait, aucune loi n'empêchera certains de trouver comique la phrase suivante: "il importe qu'une femme puisse recourir à un don de sperme pour que sa compagne puisse enfanter". Elle dit clairement que la femme en question sera le père. Je la trouve charmante, mais il n'est pas dit que l'enfant impliqué là appréciera ce charme. D'ordinaire, une femme d'un couple lesbien, énonce tranquillement : « je n'ai surtout pas envie de me coltiner un père pour élever mon enfant ». La loi

donne un cadre pour que ces paroles aient force de loi. Elle l'emporte sur la réalité, du moins quand il s'agit d'enfants. (Autrement, quand c'est la dure réalité, celle des faits, ces braves législateurs qui refont de la vérité tombent sur un os : ils ne cessent de prendre les vraies mesures contre le chômage, et il augmente toujours plus ; ils prennent les vraies mesures contre la ruine industrielle, et les usines ferment l'une après l'autre ; ils s'impliquent pour la paix, et c'est la guerre et la violence ; à croire que, pour des choses essentielles, la vérité qu'ils ont cernée leur échappe. ) Mais s'agissant du vrai sens des mots, ils peuvent trancher, ce sont des personnes isolées qui payeront dans leur vécu. Cela se passera quand des tiers, au-delà de l'enfant et de ses parents, seront en jeu. Imaginons des pères accompagnés de leur fils, et parlant à un tiers. Un père « courant » énonce : « C'est mon fils. - Vous voulez dire?... - Je suis le mari de celle qui l'a porté, qui se trouve être ma femme. - Et vous, Pierre, ce garçon ? - Je suis son père, je suis l'époux de Paul, le père géniteur. » La référence biologique, supposée écartée, reparaitra logiquement. (C'est plus tard qu'on aura des raffinements du genre : je suis son père car avec son autre père, comme on s'aime très fort, on a mélangé nos spermatozoïdes pour ne pas faire de différence ; on est vraiment chacun son père. On a déjà l'équivalent chez les femmes, puisque l'une peut faire en sorte que l'autre soit enceinte avec ses ovocytes à elle, et réciproquement.) Si l'enfant parle de ses parents, on peut être amené à lui demander si ce sont deux hommes ou deux femmes ou un homme et une femme.

Dès qu'il y a du tiers, la différence neutralisée revient se faire entendre de façon criante ou criarde ; à moins qu'on ne le mette au pas, ce tiers, pour qu'il apprenne à ne pas questionner. (Notamment pas sur l'origine, pour laquelle, par ailleurs, on réclame la transparence.) Peut-être que la scène avec des tiers n'est pas prévue, auquel cas, on a une nouvelle vérité qui serait vouée au secret, et ne serait dite que dans certains lieux. Il y aura la vérité du bureau de l'éducateur ou du psy, et la vérité affichée au dehors. Il est fréquent que la vérité trop maîtrisée se divise, c'est sa façon de se sauver. Mais la loi, elle, est irréprochable, elle a seulement mis en place le fait qu'il puisse y avoir deux pères. Est-ce que le deux changerait le sens du mot père ?

## 2. Culpabilité narcissique

Je me suis demandé ce qui pouvait justifier une telle décision, si proche de l'attitude irresponsable (puisqu'on échappe, formellement, au reproche, tout en mettant en place le cadre où se diront des choses aberrantes mais dont on n'a pas à répondre, qui seront mises au compte de la vie privée). Je n'ai trouvé qu'une raison : la culpabilité envers les homosexuels. Culpabilité sociale, ô combien justifiée, puisqu'on leur a rendu longtemps la vie de couple impossible. Cette loi veut donc réparer. C'est sa motivation quasi transcendante : réparer une injustice millénaire. Le désir d'expiation, de s'indigner, de s'innocenter est irrésistible, surtout quand ceux qui le célèbrent ne sont pas ceux qui le paient. Du coup, on veut réparer par une grosse surenchère, non pas en permettant aux homos une vie de couple, où ils peuvent élever les enfants que chacun peut avoir, avec tous les droits dont jouissent les autres couples ; on veut qu'un couple de deux hommes ou de deux femmes soit identique à un couple homme-femme, ou père et mère. (Rétorquer que l'autre homme du couple ne peut pas être le père, c'est aussitôt être accusé de biologisme. Or il faut une grande finesse pour manier l'intrication entre biologique et symbolique ; le biologique ne prime pas, mais le symbolique préfère de loin y prendre appui plutôt que d'en être privé. Demandez- le aux parents adoptants.)

Et puisqu'on le veut ainsi, l'époux du père pourra dire qu'il est le père, ou même qu'il est la mère (la mère porteuse sera absente) ; et l'autre femme du couple lesbien pourra dire qu'elle est la mère mais aussi bien le père, puisque le père sera absent. Nul n'en sera formellement responsable. Je montre ailleurs que lorsque le narcissisme coupable fait la loi, les mesures qu'il produit sont très douteuses. Et la modestie que donne, en principe, le sentiment d'être coupable, se transforme dans ces cas en une énorme prétention : nommer la réalité comme on le décide ; poser des vérités auto-référées. En outre, l'empressement à réparer la faute de façon définitive, au moindre coût pour soi, introduit une logique de sacrifice pour ceux qui s'y prêtent. Par exemple, pour ceux qui, sans être homophobes, veulent garder leurs différences et leurs repères. Pour des enfants aussi. Certes, « toutes les études

prouvent qu'ils sont en bonne santé. » Admettons-le, bien que j'aie des témoignages d'enfants grandis dans des couples homos qui ont souffert de l'exclusion de l'autre sexe. Mais jusqu'ici, ces enfants n'étaient pas dans des couples homos mariés, et n'avaient pas devant eux la loi qui les force à considérer deux hommes ou deux femmes comme leurs "parents", et les met en situation d'appeler mère un homme, et père une femme.) Mais après tout, de cela aussi, un enfant peut se remettre, surtout avec l'aide de "psys" actifs et consciencieux.

Ce qui m'a intéressé dans cette affaire, c'est qu'elle posait cette question: jusqu'où peut aller la culpabilité quand elle a le pouvoir de faire la loi ? Car on observe ce mécanisme (culpabilité narcissique au pouvoir) dans d'autres domaines, où les dégâts sont plus palpables ; notamment quand il s'agit de racisme et d'exclusion. L'impulsion à légiférer est irrésistible, car elle combine à la fois le plaisir narcissique d'être au-dessus de certaines limites, et la joie réelle de se soulager de la faute, faute que l'on prend sur soi par un surcroît narcissique. Avec de tels bénéfices, il est probable que la loi aussi va payer en perdant de la valeur. Certes, très peu croient encore à la valeur symbolique de la loi politique, qui semble presque réduite au règlement et au mode d'emploi. Il n'empêche. La langue aussi paie une perte poétique, du côté de la diversité : on devrait plutôt créer de nouveaux mots, mais on ne veut pas, cela ferait de la différence, « donc » de la discrimination. (En passant, on réécrira l'une des Dix Paroles des Tables de Moïse: "Respecte ton père et ta mère... ". Au lieu de deux mots et de deux ordres radicalement différents, qui impliquent aussi le respect de cette différence et pas seulement des deux termes qu'elle distingue, on dira: "Respecte tes parents". Plus uniforme, plus gris.) La différence niée revient en force, elle semble faire partie de la vie : pour un couple d'hommes, avoir un enfant, ce n'est pas pareil que pour un couple de femmes; une mère porteuse, ce n'est pas aussi simple qu'une injection de sperme. En tout cas, le fait que des termes comme père et mère, mari et femme, disparaissent d'un texte de loi, qui après tout appartient à tout le monde, dont en principe tout le monde est responsable, peut s'inscrire comme une perte.

### 3. Être et avoir

Le fait est que ces mots sont identifiants, au sens où chacun d'eux est chargé de toute la transmission qui l'a amené jusqu'à nous, et dans laquelle des corps réels furent impliqués, entremêlés (sexuellement) de façon féconde. Ce n'est pas le cas du mot pierre, arbre, vêtement, etc. Ni le cas du mot "idiot" ; on peut dire de quelqu'un qu'il est "idiot", et si l'on est furieux, on a l'air de l'identifier à l'idiotie; mais il n'y a pas un "peuple des idiots", qui se transmet cette qualité d'une génération à l'autre. En revanche, les mots identifiants transmettent l'identification. Si des gens aujourd'hui sont mariés, c'est dans une transmission du mot mariage qui fait dire que leurs parents ou ancêtres étaient mariés ou ne l'étaient pas. De même, si un homme dit "je suis ton père", ce mot qui l'identifie partiellement, s'accroche, on l'a vu, à un flux ramifié de corps vivants qui depuis des millénaires ont porté ce mot jusqu'à lui. Les mots identifiants ont, bien sûr, des potentiels transmissifs différents, ils sont porteurs d'un passé qui prend sa source plus ou moins loin dans le temps ; et quand ça vient de très loin, ce sont des quasi noms propres.

Mais cette loi semble ne pas toucher aux mots père, mère. Elle crée juste le cadre où ces mots sont appelés à changer de sens. Et elle laisse les autres faire ce changement. Elle-même ne touche qu'à un mot (qu'est-ce qu'un simple petit mot?) et elle nomme le reste de façon très convenable. En outre, comme la PMA sépare l'aspect génétique et l'aspect symbolique ou affectif, cela donne un coup de pouce pour faire comme s'il y avait deux pères, l'un génétique, l'autre symbolique ; alors pourquoi ne pas admettre deux pères réels tout simplement? Deux pères identiques, cette fois, et non plus séparés comme dans la PMA.

La philosophie sous-jacente, c'est que l'être n'a de sens que par l'avoir ; le rapport à l'être, l'ancrage dans l'être tels que l'implique l'identité, n'a pas d'intérêt. Si deux êtres ont des traits semblables (des droits, par exemple) ils sont identiques. Si l'on accorde aux couples homosexuels les mêmes droits qu'aux couples hétéros, alors c'est qu'ils sont mariés ; on passe de l'avoir à l'être par

simple continuité. Cela change le sens des mots ? Mais c'est à eux de s'y plier, le langage est un instrument. De même, si l'identité homosexuelle a les mêmes droits que l'hétérosexuel, elle lui est identique, peu importe qu'elle se définisse par le rejet de l'autre sexe ; ce qui n'est pas vraiment le cas des couples hétéros, puisqu'ils comportent les deux sexes. Bref on n'entre pas dans ce qui forme une identité, dans ce qui la constitue ; ce serait l'essentialiser ; ou pire, pénétrer dans son domicile; mais on trace un cadre qui suppose d'y être entré, et qui en tout cas touche à ce qu'elle a de plus intime. La loi peut donc identifier un couple homosexuel à un couple stérile, puisqu'il recourt à la PMA. La société payera pour ça, ce qu'elle fera volontiers, culpabilité oblige. Elle le fera puisque il y a de quoi contourner l'épreuve fatidique : la rencontre de l'autre sexe, au moins une fois, pour avoir un enfant. (D'aucun objectent que, dans la transmission humaine, rencontrer l'autre sexe au moins une fois pour avoir un enfant serait comme le prix à payer ; mais justement, si on peut ne pas payer? On n'en est pas ici à des raisonnements symboliques.) Le recours à la technique peut éviter d'affronter certains problèmes. Il est vrai que ceux-ci se déplacent ailleurs, et là encore, cette diablesse de vérité trouvera de quoi faire signe. Peut-être parce qu'on en fait trop (surenchère), et que cela a des effets sur le quotidien des autres.

Par exemple, cette loi impliquera de lever l'anonymat du don. Les couples de femmes auront besoin d'un donneur, qui soit à la fois hors-jeu, hors famille, mais désignable à l'enfant, si plus tard le vide de père se fait trop sentir. Si l'anonymat du don est levé, la plupart des couples qui y ont recours, voudront garder le secret sur la conception de l'enfant, vu qu'ils n'ont pas besoin d'un troisième personnage.

La manière dont on parlera de cet homme, du donneur, dans ces couples de femmes fondés sur le rejet de l'homme, est un tout autre problème. Il est normal que certaines l'évoquent avec ce rejet qui les a structurées comme lesbiennes. On sait que ces couples de femmes ne feront pas de place au père, mais au géniteur, donc à l'homme réduit au don de sperme. C'est donc un paradoxe que la prétendue "reconnaissance" du donneur ou de la porteuse par les couples homos. Le cas le plus fréquent pour les enfants "conçus" par des couples homos, sera d'avoir un non-père (ou une non-mère), réduit à la fécondation. Avoir un non-père, c'est différent d'avoir un père absent ou décevant. Disons que là encore, c'est une "expérience" que s'offre la société, qui ne coûte rien en apparence.

## **- II - Observations sur le débat**

La vérité des mots ayant été « maîtrisée », elle a fui un peu partout, et s'est retrouvée plusieurs fois renversée : beaucoup de mensonges ont circulé dans ce débat.

### **1. Pointages**

On a dit que le couple homo qui recourt à la PMA restitue sa dignité au donneur ; et que dans la PMA actuelle, on réduit la personnalité du donneur, on l'identifie à quelques cellules. (Or cette personnalité est respectée, notamment dans son désir de rester anonyme, de ne pas intervenir dans l'histoire de la naissance qu'elle rend possible; elle n'est pas niée, elle n'interfère pas.) Mais on a inscrit à l'actif des couples homos le fait qu'ils ne garderont pas, eux, le secret sur la conception de l'enfant; ce qui est presque une boutade, puisqu'ils ne peuvent faire autrement. Si les familles homoparentales futures évitent là-dessus le mensonge, ce n'est pas parce que leur goût de la vérité serait plus marqué que chez les autres. On a aussi affirmé que les lois de bioéthique, qui encadrent le don, organisent un mensonge légal. Elles organisent quelque chose, et dans ce cadre, il y a toujours place pour le mensonge et aussi pour de la vérité. On ne fera jamais de lois qui empêchent le mensonge.

On a invalidé les « psys » parce qu'ils étaient divisés. Mais le fait, qu'ils le soient, prouve que "l'idée psy" est vivante, au-delà des concepts ou des carcans d'appartenance. Et si elle travaille aussi contre elle-même, c'est conforme au fait que c'est une transmission. (Toute transmission vivante

avance en pensant pour elle-même et contre elle-même, parfois en même temps.) Certains "psys", élevés dans le culte de Lacan ou des concepts freudiens, ont réagi avec angoisse à l'idée que leur symbole majeur, le Nom-du-père ou l'Œdipe, ne trouve peut-être pas sa place dans ces familles. Mais les réfuter en disant que tout ce qu'il y a à retenir de l'Œdipe, c'est que l'essentiel de notre destin nous échappe, est un peu court. Car beaucoup de choses nous échappent, c'est même ainsi qu'elles se transmettent; mais c'est ce qu'on fait de cet échappement qui importe. L'enfant grandit dans l'entre-deux parental qui lui échappe, il peut s'ensuivre une fuite en avant dans un symptôme, ou une confusion éprouvante, ou au contraire, un passage réussi entre les deux. (Dire que Freud avait "pour objet la famille déconstruite, fragilisée, traversée par les névroses", c'est oublier que toutes les familles le sont plus ou moins, et surmontent comme elles peuvent ces dangers; Freud avait donc affaire à des familles "normales"; et sa référence, de clinicien ou de penseur, allait plus loin que les deux pôles: Œdipe d'un côté et Hamlet de l'autre.) En fait, Lacan et Freud avaient une vue réaliste de la famille, telle qu'elle était et telle qu'elle est: le creuset où l'humain se forme, avec ses limites branlantes et structurantes ; et le défi, toujours ouvert, de les franchir. Dans cette histoire de mariage gay, on se gausse de la famille, alors même qu'on exige d'en faire une, malgré la violence aux mots.

Les homo-familles sont des familles à part entière, différentes des familles où les parents sont hétéros. On parle de respecter les différences, et l'on vante la diversité des familles tout en posant qu'elles sont les mêmes. De fait, la différence sexuelle, qui porte la reproduction de l'humanité, n'est plus marquée dans le mot mariage ; quel autre mot, à part concubinage, peut-on trouver pour l'inscrire comme telle ? J'ai entendu cet échange : "Mais enfin, il faut leur accorder ça, qu'est-ce que ça vous enlève à vous ? - Ça m'enlève le sens d'un mot grâce auquel je m'identifie, moi et beaucoup d'autres. - Et bien, vous en trouverez d'autres, des identifications !" Le dialogue tourne court. Devant la culpabilité, une distinction réelle doit s'effacer, celle qu'il y a entre couple homo et couple hétéro. Le premier se définit par l'attraction pour le même, et le rejet de l'autre sexe, en même temps qu'il imite le couple hétéro. Celui-ci se définit par une différence qui tend vers l'union, quels qu'en soient les échecs et les avatars. Le couple homo se définit par une union qui rejette la différence ou la tient à l'écart, la différence fondatrice de l'humanité. Cela dit, la loi qui ignore tout cela n'entraînera pas de catastrophe humanitaire.

## **2. La phobie de passer pour**

Dans la polémique, certains partisans de la loi traitent leurs adversaires d'homophobes, ennemis d'une sexualité pour le plaisir, etc. En fait, une carte maîtresse en faveur de cette loi a été la phobie qu'ont pu avoir ses adversaires d'être mis dans le même sac que d'autres adversaires qu'ils n'aiment pas. C'est une loi qui, comme beaucoup de choses dans ce pays, est régie par la peur de "passer pour". La plupart ont échappé à cette peur en affichant l'indifférence, qui a fini par passer pour de l'adhésion.

Ceux qui s'opposent aux effets qu'aura cette loi sur la filiation, ont été accusés de vouloir que père et mère aient un sens biologique, et que des parents soient toujours géniteurs. Il est vrai que c'est le plus souvent le cas, mais depuis la procréation assistée, tout le monde redécouvre ce qu'on savait depuis des siècles: on peut être parent sans être géniteur. Mais on dirait qu'on légifère pour l'ensemble à partir d'une nuance qui fait sens pour quelques-uns (culpabilité, là encore ?) L'existence des enfants nés par procréation n'a pas bouleversé jusqu'ici les structures de la filiation. On peut distinguer filiation et procréation sans admettre qu'un enfant ait pour parents deux femmes ou deux hommes. Il n'est pas sûr que le système de filiation occidental soit "naturaliste", calqué sur le rapport biologique. La dimension symbolique y joue un rôle certain. Simplement, cette dimension symbolique, portée par la différence sexuelle homme-femme, des couples homosexuels veulent l'appliquer à deux hommes ou deux femmes ; pourquoi pas? Ils sont prêts, pour cela, à faire passer les autres pour des naturalistes, des religieux ou des ringards, c'est de bonne guerre. Le fait que la loi les suive est plus curieux. Cela éclaire une certaine dynamique des décisions: un groupe de pression très actif peut prendre en otage la masse en agitant sous son nez sa peur d'être stigmatisée.

La menace d'"homophobie" a aussi bloqué le débat, elle est en fait assez perverse; car tous les hétéros ont en mémoire un refus d'être homo; ils se sont constitués à travers ce refus, à des époques où les choix sont assez brutaux; même si plus tard, ils sont loin de se définir par ce rejet. Mais certains tenants de cette loi veulent peut-être, pour renouveler la culture, s'opposer à l'idée même de tels rejets ; ils rêvent à des formations du sujet qui refuseraient le refus ; pas de négation: tous les possibles doivent rester ouverts, à tout moment; pas de différence (ça fait "exclusion", ou pire : violence). Le non que l'enfant oppose à des choses qu'il n'aime pas (qui est d'ailleurs un temps crucial de son rapport au nom) serait proscrit. Il ne faut que du "oui", du toujours-ouvert. En attendant cette époque de la « vraie » liberté, on voit qu'elle suppose déjà d'entrer loin dans les subjectivités, - que par ailleurs on voudrait "libres"; d'y entrer avec une violence qui exclut la différence pour instaurer l'homologue, l'universel direct.

Il y a donc eu non pas l'homophobie mais la peur de passer pour homophobe (tout comme l'islamophobie ou la judéophobie ne sont pas la peur de l'islam ou la peur des Juifs, mais la peur de passer pour avoir peur de l'islam ou des Juifs, etc.). On a peur de passer pour avoir peur de certaines choses, qui seraient donc bonnes en soi. Cela oblige à les fétichiser, à les penser comme inertes ; quitte à en devenir inerte, ou pétrifié. J'ai entendu une militante homo interpeler une journaliste: Vous êtes mariée, pourquoi moi je n'aurais pas le droit de me marier? L'autre a été tellement saisie, qu'elle n'a rien pu répondre, surtout pas sa vérité : Qui vous empêche de vous marier ? Avec un homme, puisque c'est le sens du mot mariage ; ou de vous unir à une femme en obtenant la légalité nécessaire, etc. Elle était déjà sur le terrain de l'autre, donc réduite au silence.

Manipuler la peur, imposer des identifications massives, des amalgames, c'est la simple mécanique de la pensée totalitaire ou "raciste", qui à partir d'un trait, généralise à tout l'ensemble. Pourtant, une ouverture peut se dessiner: ne pas avoir peur de paraître "contaminé" par d'autres ; cela suppose que ces autres (en l'occurrence des religieux, ou des conservateurs) ne sont pas à exclure du genre humain, et que lorsqu'on est un homme ou une femme, on est appelé à côtoyer toutes sortes de gens, à se retrouver avec eux sur certains points, sans s'identifier à eux; chacun affirmant, à sa façon, la position qui est la sienne. Bref, on peut accéder à un mode d'être divisible ou partageable.

### **3. L'équation massue**

Celle qui a servi de matraque, c'est que refuser le mariage homo, c'est refuser les droits légitimes aux enfants qu'élèvent ces couples; c'est refuser d'accorder aux couples homos, reconnus dans une union civile, des droits analogues aux couples hétéros reconnus par mariage; c'est refuser de "voir" les homo-familles. On sait que presque tous ces enfants ont été normalement conçus, dans un rapport homme-femme ; ils ont pour la plupart un père et une mère, avec en plus une compagne de leur mère et un partenaire de leur père, comme d'autres, enfants de divorcés, ont un père et une mère dont chacun a, comme on dit, refait sa vie. Et ces enfants qui vivent dans ces homo-familles (où la loi n'a pas encore introduit les effets que j'ai évoqués), ne semblent pas en plus mauvaise posture que d'autres. Mais on a dit à la fois qu'ils étaient en parfaite santé, et qu'ils souffraient ; selon les besoins du discours.

Le miracle des droits c'est de pouvoir remplacer l'être par l'avoir, quand l'être est inaccessible. On pouvait donner à ces couples des droits égaux aux autres couples, mais le droit de s'appeler "mariés", comme tout ce qui touche au nom, relève non pas du champ de l'avoir mais du point d'ancrage dans l'être. Nommer les choses n'importe comment, c'est ajouter au malheur du monde, a dit Camus. On leur a donc donné des droits, mais on a feint de croire que pour les leur donner, il fallait les "marier". Il a même semblé parfois qu'on leur donnait ces droits « à condition » qu'ils se marient. Le Premier ministre anglais l'a dit : il est pour cette loi parce qu'il est conservateur ; il veut que les couples homos se fixent.